

*Réponse de l'honorable A. J. Walsh,
Président de la délégation de Terre-Neuve*

Monsieur le Premier Ministre,

Messieurs les Membres du Comité du Gouvernement canadien,

Depuis plus de deux mois, les représentants de Terre-Neuve confèrent avec vous sur les nombreux problèmes financiers, économiques, administratifs et constitutionnels que soulève l'union de Terre-Neuve et du Canada ou qui surgiront en conséquence de cette union. Ensemble, nous nous sommes efforcés d'élaborer un arrangement entre nos deux pays qui favorisera et protégera les intérêts de chacun.

Les conditions d'union que nous venons de signer au nom de nos Gouvernements renferment un accord en matière financière, économique et constitutionnelle et, avec l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, serviront de pierre d'assise à l'édifice constitutionnel de la nouvelle province projetée. Un autre document, moins imposant certes, mais d'un non moindre intérêt pratique, a trait en majeure partie à des questions administratives et consigne à ce sujet la politique gouvernementale qui s'appliquera à Terre-Neuve au cours de la période qui suivra immédiatement l'union.

Les principes constitutionnels qui s'appliquent à ce système fédéral de gouvernement furent élaborés avant 1867 par les Pères de la Confédération et appliqués aux quatre provinces originaires, lesquelles s'unirent pour former un seul Dominion, appelé Canada; ces principes furent appliqués aussi, sans modifications ou à peine modifiés, aux provinces admises par la suite dans l'union. Il ne nous a pas été nécessaire de nous attarder longtemps aux questions d'ordre constitutionnel, sauf pour déterminer le mécanisme gouvernemental de la province, en raison de la présente situation constitutionnelle de Terre-Neuve.

Cependant, depuis 1867, Terre-Neuve s'est grandement développée et son économie s'est fort élargie. Les Terre-Neuviens compteront sur l'économie de la nouvelle province pour subsister, eux et leurs familles; il nous a donc fallu, lors des négociations, examiner très attentivement les questions économiques afin d'instaurer des conditions qui assureront une prospérité raisonnable aux industries de Terre-Neuve.

Il incombera au gouvernement de la province de fournir les principaux services publics, indispensables au bien-être de la population. De même qu'en d'autres occasions analogues, des questions financières d'une grande importance pour la province ont été soulevées durant les entretiens. Après une étude minutieuse et prolongée des services existants de Terre-Neuve, de ce que coûteraient les services nécessaires (compte tenu de l'éparpillement de la population), des méthodes actuelles de perception des revenus publics, et des sources de revenus auxquelles les provinces ont accès, l'accord s'est fait sur chacune de ces importantes questions.

A maints égards, et pour des raisons diverses, la politique terre-neuvienne, notamment en ce qui concerne la réglementation du commerce et l'encouragement de l'industrie, a différé jusqu'ici de la politique canadienne; des dispositions ont été prises à l'égard d'un grand nombre de cas relevant de ces domaines et présentant un caractère d'importance pour Terre-Neuve.